



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Frais, dates et mises à jour

Fiche de renseignements 2024

Pommes et pommiers

Mises à jour

Vous voulez modifier votre couverture?

Les clients devraient communiquer avec Agricorp au plus tard le 1^{er} janvier 2024. Cette année, nous accepterons les modifications à votre couverture jusqu'au **2 janvier 2024** en raison du jour férié.

Frais

Les taux de prime de base pour l'Assurance-production sont fixés annuellement afin de refléter des facteurs comme le rendement antérieur du régime, les changements aux prix d'indemnisation et le montant de la Caisse d'assurance des produits agricoles de l'Ontario. Les gouvernements fédéral et provincial paient la totalité des frais d'administration, jusqu'à 60 % de votre production, y compris la couverture supplémentaire pour les pertes d'arbres fruitiers dues à la mort, et la totalité des coûts liés à la couverture standard pour les pertes d'arbres fruitiers dues à la mort.

Taux de prime du client 2024

Produit agricole	Type de couverture	Taux de prime par niveau de garantie (% de la responsabilité)								Prime du client – pommiers (% de la responsabilité)	
		70 %		75 %		80 %		85 %		Couverture standard (Franchise de 7,5 %)	Couverture additionnelle (Franchise de 3 %)
		Portion du client	Taux complet	Portion du client	Taux complet	Portion du client	Taux complet	Portion du client	Taux complet		
Pommes destinées au marché frais et pommes à jus	Garantie de base étendue	3,02 %	7,55 %	3,37 %	8,42 %	3,79 %	9,48 %	4,55 %*	10,73 %*		
	Avenant de protection des pommes de verger distinct contre la grêle*	7,87 %	14,67 %	8,23 %	15,57 %	8,66 %	16,64 %	S.O.	S.O.	Sans frais	0,13 %
Pommes destinées au marché frais seulement	Garantie de base étendue	3,02 %	7,55 %	3,37 %	8,42 %	3,79 %	9,48 %	4,55 %*	10,73 %*		
	Avenant de protection des pommes de verger distinct contre la grêle*	7,87 %	14,67 %	8,23 %	15,57 %	8,66 %	16,64 %	S.O.	S.O.	Sans frais	0,13 %

* Une portion de ce taux de prime est financée à un coût élevé. Le producteur paie une contribution d'environ 67 % de cette portion et les gouvernements fédéral et provincial contribuent à hauteur d'environ 33 %.

Prix d'indemnisation 2024

Option de prix d'indemnisation	Prix d'indemnisation
Option 1	0,38 \$/lb
Option 2	0,40 \$/lb
Option 3	0,46 \$/lb
Option 4	0,51 \$/lb
Pommes à jus	0,0432 \$/lb*
Pommiers	16,97 \$/arbre

* Prix d'indemnisation estimatif pour les pommes à jus. Le prix d'indemnisation final pour les pommes à jus est fixé au moment de la récolte à partir du prix négocié pour l'année en cours pour les pommes à jus, moins les coûts de récolte.

Dates 2024

Responsabilité	Date limite
Demande ou modification d'une couverture	1 ^{er} janvier 2024
Rencontre avec l'expert en sinistres afin de confirmer votre inventaire, calculer votre prime et signer le contrat.	Printemps 2024
Paiement de la prime	1 ^{er} mai 2024
Déclaration des dommages	Dès qu'ils surviennent

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 Stone Road West
C. P. 3660 succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4
1 888 247-4999
Télé. : 1 519 826-4118
ATS : 1 877 275-1380
contact@agricorp.com
agricorp.com

English version available.
Formats accessibles disponibles.

